

Règlement du Championnat Départemental Seniors plus hiver par équipes 2025

Préambule

La Commission sportive du Pas De Calais arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules et/ou des tableaux et fait respecter les règlements définis par le comité directeur.

1. Liste des divisions

Cette épreuve est qualificative pour le championnat régional organisé par la Ligue des Hauts-de-France

Championnat Dames +35 ans :

- 1ère Division Qualificative au Championnat Régional

en 2025, en fonction du nombre d'équipes inscrites et de leurs niveaux, une deuxième division pourra être étudiée.

Championnat Hommes +35 ans :

- - 1ère Division Qualificative au Championnat Régional
- - 2ème Division
- - 3ème Division

Championnat Hommes +45 ans :

- - 1ère Division Qualificative au Championnat Régional
- - 2ème Division
- - 3ème Division

Championnat Hommes +55 ans :

- 1ère Division Qualificative au Championnat Régional

Épreuve créée dans le département en 2024, en fonction du nombre d'équipes inscrites et de leurs niveaux, une deuxième division pourra être étudiée.

2. Organisation générale et calendrier

La commission sportive du Pas De Calais est responsable de l'organisation du championnat.

La commission des conflits sportifs de la Ligue des Hauts-de-France gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements :

- Une contestation peut être émise par la commission organisatrice ou par un club participant
- Pour être valable, une réclamation doit être mentionnée sur la «fiche d'observation ou de décision» avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et/ou par le juge-arbitre) dès la fin de la rencontre
- Toute remarque concernant la non-application du règlement doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre, au Président de la Commission des conflits sportifs de la Ligue et au Président de la Commission sportive du Comité

En fonction des descentes du Championnat Régional et afin de maintenir le nombre d'équipes requis par poule, le nombre de montées et de descentes sera ajusté lors de la constitution du championnat par la commission sportive du Pas De Calais, en privilégiant le maintien dans la division considérée. Le premier de chaque poule monte dans la division supérieure.

Le calendrier sera communiqué lors de la demande d'inscription des équipes et les dates des rencontres seront consultables sur le site de la Gestion Sportive de la FFT, à la sortie de la constitution du Championnat.

3. Engagement des équipes

a) Inscription

L'inscription des équipes se fait via l'application ADOC. La date limite de saisie *de la fiche équipe* est le 22/09/2024. Le droit d'engagement à régler par équipe est de 42 €.

b) Composition des équipes

Le nombre de joueurs minimum par équipe est déterminé par le nombre de simples à jouer.

Chaque équipe est composée de joueurs titulaires en respectant la hiérarchie de classement pour l'équipe 1 du club (s'il y a 3 simples, les 3 joueurs les mieux classés du club ne peuvent jouer qu'en équipe 1)

Le classement pris en compte pour la saisie des joueurs dans ADOC est le classement en cours à la date de saisie de la fiche équipe

Un ou plusieurs remplaçants peuvent intégrer l'équipe, à condition d'avoir un classement inférieur ou égal au dernier joueur titulaire au jour de la rencontre

Tout joueur participant à 2 rencontres dans une équipe supérieure perd le droit de jouer dans toute équipe inférieure

c) Entente de clubs

Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Toute demande d'entente doit être soumise à l'accord préalable de la commission sportive du Pas De Calais. Les ententes de club sont possibles dans toutes les divisions non qualificatives au Championnat Régional.

4. Règle de qualification des joueurs

a) Le statut NvEQ

Le nombre de joueurs ayant le statut Nouvellement Equipes (NvEQ) par équipe, est limité lors des rencontres :

- - 1 joueur NvEQ lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins
- - 2 joueurs NvEQ lorsque la rencontre comprend 4 parties de simple ou plus

b) Délai de qualification

Tout joueur participant à une rencontre doit avoir sa licence enregistrée et validée par le club au plus tard la veille de la rencontre.

La liste équipe pourra être revue par le club au plus tard 48h avant la 1^{ère} journée du championnat ; Si a ce moment, un nouveau joueur inscrit dans l'équipe devait avoir son classement supérieur ou égal au 3^e joueur de la liste il faut avertir par mail le responsable pour que la liste soit modifiée en temps et en heure".

c) Participation

Joueur non UE : un seul joueur hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre.

Un joueur ayant le statut « ND » (Non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission régionale de classement.

Un joueur ayant le statut « non Equipe » n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

d) Changement de club

Pour les joueurs 1^{ère} série, 2^{ème} série ou les joueurs 3^{ème} série de 13 ans et moins, le certificat de changement de club du joueur doit être adressé par le club d'accueil à la ligue pour le 20 octobre, pour l'enregistrement du changement de club avant le 31 octobre. Toute transmission entre le 20 et le 31 octobre est effectuée aux risques et périls du club qui n'est pas assuré de son traitement en temps utile par la Ligue.

Au cours d'une même année sportive, un même joueur ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la FFT.

5. La rencontre

a) Horaire des rencontres

Les rencontres se déroulent le dimanche ou les jours fériés à 09h00. Elles peuvent également se dérouler le samedi ou dimanche après-midi. Ces horaires peuvent être modifiés, en cas d'accord écrit des 2 capitaines et du responsable du championnat.

D'un commun accord, les rencontres peuvent être avancées. Le club visité en informera la commission sportive du Pas de Calais ou le responsable du championnat.

La seule raison d'un report d'une rencontre doit être l'impossibilité de jouer pour cause d'intempéries ou d'occupation d'infrastructure partagée et avec l'accord de la commission sportive ou du responsable de championnat.

En cas d'intempéries avérées :

- - Lorsque l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, la commission décidera du report ou non de la rencontre et fixera la nouvelle date.
- - Lorsque l'équipe visiteuse s'est effectivement déplacée, elle recevra pour la rencontre reportée.

Le club visité doit obligatoirement contacter le club visiteur au minimum 10 jours avant la date de la rencontre. Si ce n'était pas le cas charge aux capitaines de s'entendre en amont de la rencontre pour en définir les lieux et horaires.

b) Documents à présenter

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours, (la mention « compétition autorisée » ne sera plus présente sur la licence), à jour à la date de la rencontre.
- Une pièce d'identité avec photographie, pour chacun des joueurs.

Les capitaines doivent obligatoirement s'échanger avant la rencontre la fiche de composition de leurs équipes comprenant le nom et le classement des joueurs de simple, des joueurs susceptibles de participer aux doubles, ainsi que les noms du capitaine et du capitaine adjoint, licenciés du club (ces fiches sont à conserver et seront réclamées en cas de désaccord).

Les capitaines doivent obligatoirement remplir la feuille de match sur Ten'Up avant le début des premières parties de simple de la rencontre pour y vérifier les informations (surtout le classement qui pourront être différents d'un mois sur l'autre) et également répéter cette manipulation avant le ou les doubles.

c) Terrains et balles

Les parties sont disputées sur des courts couverts en hiver et découverts en été (à partir du 1^{er} avril).

La mise à disposition de 2 terrains est obligatoire pour toutes les rencontres comportant 4 parties ou plus. En cas d'intempéries, il est possible qu'il n'y ait qu'un court de repli.

Le club visité doit prévenir impérativement 3 semaines avant la rencontre le club adverse s'il a 2 terrains extérieurs de surface différente ou, s'il n'a qu'un terrain extérieur, il doit mettre à disposition 1 court couvert, afin que la rencontre puisse se dérouler sur 2 terrains

Le club visité fournit au moins 3 balles neuves par partie.

d) Juge-arbitre/Club d'accueil

Si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre.

Un juge-arbitre de qualification JAE1 est préconisé.

e) Ordre des parties et format

toutes les rencontres de toutes les divisions Seniors +35 ans et +45 ans et +55 ans se joueront en 3 simples et 1 double dans l'ordre suivant:

S3 – S2 – S1 puis D1.

Les joueurs de simple peuvent jouer les doubles.

Attention modification du règlement:

Format des matchs :

Division qualificative au championnat régional (Div1) Catégories 35 et 45

Les parties de simples se jouent en format 1 (3 sets à 6 jeux). Le double se joue au format 2 (2 sets à 6 jeux ; 3eme set = Super jeu décisif en 10 points)

Division qualificative au championnat régional (Div1) Catégories 55

Toutes les parties se jouent au format 2 (2 sets à 6 jeux ; 3eme set = Super jeu décisif en 10 points)

Autres divisions Catégories 35, 45 & 55

les parties de simple se jouent au format 2 (2 sets à 6 jeux ; 3eme set = Super jeu décisif en 10 points)

Application à toutes les parties de double du point décisif à 40A pour les 2 premières manches et 3^{ème} set = super jeu décisif en 10 points (Format 4).

Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée sauf pour le double qui permet de marquer 2 points.

f) Circulation des joueurs entre les équipes d'un même club

Un joueur titulaire d'une équipe dans une catégorie seniors+ ne pourra titulaire d'une autre équipe dans une catégorie différente

En aucun cas, un joueur ne pourra disputer 2 rencontres d'interclubs dans 2 équipes différentes, sur le même week-end (ou week-end + jour férié consécutif), **ni sur la même journée de championnat** ; y compris lorsque ces 2 équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une rencontre a été avancée.

g) Classement des joueurs

L'ordre des joueurs au sein de l'équipe peut évoluer suite à la publication d'un classement mensuel.

h) Le capitaine

Chaque équipe est représentée par un capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe de simple ainsi que sur l'état de résultats Ten'Up. Le capitaine doit être licencié dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

i) Report ou interruption d'une rencontre

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...). Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens. En cas de reprise des rencontres et si plusieurs équipes du club reçoivent, c'est toujours l'équipe qui évolue dans la division la plus élevée qui est prioritaire.

D'un commun accord, les rencontres peuvent être avancées. Les 2 clubs en informeront la commission sportive du pas de calais ou le responsable du championnat qui donnera son accord et modifiera la date dans la Gestion Sportive.

Les joueurs d'une équipe inférieure ou des joueurs n'étant pas inscrits dans une équipe peuvent monter dans une équipe supérieure à la condition que leur classement ne soit pas supérieur à celui du dernier titulaire le jour de la rencontre.

Il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes équipes d'un club.

Aucun report ne sera autorisé, sauf en cas de force majeure.

j) Forfait et disqualification

En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve. La rencontre ne se joue pas.

6. Résultats des rencontres et classement

a) Saisie des résultats

La feuille de match se remplit principalement sur Ten'Up soit via un ordinateur si le club d'accueil en a les moyens matériels soit par le biais de l'application Ten'Up d'un des deux capitaines. L'état de résultat papier n'est plus obligatoire, néanmoins, en cas de litige lors de la rencontre, deux documents vous seront demandés :

- - Les fiches de compositions d'équipes de simples et de doubles
- - la feuille d'observations et de décisions d'une rencontre par équipes.

A l'issue de l'épreuve, le Juge-arbitre ou à défaut le capitaine de l'équipe d'accueil, saisit la feuille de matchs sur Ten'Up. Elle doit être impérativement effectuée dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Aucune feuille de match ne sera rentrée par les responsables de championnat.

b) Classement de la poule

Pour chaque rencontre, le calcul des points se fera comme suit :

- - 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre ;
- - 2 points à l'équipe en cas de résultat nul ;
- - 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre ;
- - Moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée ;
- - Moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait ;

c) Score forfaitaire

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

d) Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune des équipes (par score de rencontre on entend le résultat final de la rencontre).

En cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes ;

Puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune des équipes.

Dans ces points de calculs précédents, ne sont pris en compte uniquement les match-avérages, jeux-avérages et points-avérages des rencontres s'étant jouées effectivement sur le terrain.

Lorsque des équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

e) Phases finales:

Pour les catégories dans lesquelles une phase finale est jouée, la rencontre se joue sur le terrain du club ayant recueilli dans sa poule le plus de points.

Si les deux premiers de poules sont à égalité, les mêmes critères que l'article précédent seront alors étudiés pour départager les équipes et décider de laquelle reçoit la rencontre de phase finale.

La participation aux phases finales est interdite à tout joueur n'ayant pas joué au moins une rencontre effective avec son équipe.

Cette phase finale se jouera dans le même format que les phases de poule avec une date butoir définie et communiquée à la fin du championnat par le responsable de championnat.